

II

(Actes non législatifs)

ACCORDS INTERNATIONAUX

Informations relatives à l'entrée en vigueur de l'accord entre l'Union européenne et la République de Colombie relatif à l'exemption de visa de court séjour

L'accord entre l'Union européenne et la République de Colombie relatif à l'exemption de visa de court séjour entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2016, la procédure prévue à l'article 8, paragraphe 1, dudit accord ayant été achevée le 19 octobre 2016.
